

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2013**

Présidence : Mme Anne Morier

La séance est ouverte à 20H15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 45 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

Se sont excusés :

Mmes Monique Niederoest, Charlotte Perrenoud, Michèle Petetin et Martine Schlaeppli

MM. Martin Bornand, Patrick Brunschwig, Romano Buob, Marc-Antoine Chaudet, Jean Dupraz, François Golay, Carlos Herrero, Raphaël Sculati, Pascal Viénet et Pierre Zapf.

Sont absents :

Mme Anne Schilknecht-Morier et Zimmermann Laurence

MM. Joël Buzer et Alexandre Prélaz.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 30 septembre 2013 : **le lundi 16 septembre 2013**

Le bureau du Conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

Ordre du jour :

Point 11. motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis No 08/2013** concernant la gestion et les comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
6. **Préavis No 09/2013** relatif aux comptes 2012 du Fonds culturel Riviera
7. **Préavis No 10/2013** concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2012

8. **Préavis No 11/2013** concernant l'exécution de forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute Veveyse de Fégire.
9. **Election du bureau du Conseil communal**
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à la majorité moins 1 abstention.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**

- Lettre de M. et Mme Perlotto
- Lettre de M. Roger Carrard

- **Représentations**

La Présidente a représenté le Conseil communal :

- A l'Assemblée générale du Groupe de solidarité St-Légier-Morareni le 13 juin 2013
- A la partie officielle de la Fête au village le 15 juin 2013
- A la fête de clôture de l'Institut Biblique et Missionnaire Emmaüs le 23 juin 2013

- **Informations**

- Un nouveau micro est mis en place ce soir. L'huissier apportera le micro à la personne qui souhaite prendre la parole. Il est important de savoir que la personne qui parlera n'entendra pas sa voix car elle est directement enregistrée.
- A la place des jetons de présence, les Conseillers communaux peuvent prendre 3 bouteilles de vin.
- Un apéro est organisé à l'issue de la séance.

- Votations du 9 juin 2013

Accompagnée de l'huissier, Mme la Présidente a procédé, le vendredi 7 juin 2013, au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP relatifs aux votations du 9 juin 2013.

Résultats des votations

Objets fédéraux	
Objet no 1 : Election du Conseil fédéral.	
Oui	232
Non	1'097
Taux de participation	45,29%
Objet no 2 : Loi sur l'asile	
Oui	1'021
Non	284
Taux de participation	45,33%
Objets cantonaux	
Objet no 1 : Contrôle de la validité d'une initiative.	
Oui	1'039
Non	192
Taux de participation	42,76%
Objet no 2 : Récolte de signatures (référendum facultatif)	
Oui	984
Non	271
Taux de participation	43,60%
Objet no 3 : Délai de vacance au Conseil d'Etat	
Oui	1'173
Non	47
Taux de participation	42,72%
Objet no 4 : Cour des comptes	
Oui	1'178
Non	41
Taux de participation	42,99%

4. **Communications de la Municipalité**

Mme Antoinette Siffert, Municipale, lit la communication orale No 14-2013

Plan directeur forestier

Lors de la séance du Conseil communal du 29 avril 2013, M. le Conseiller Michel Mamin informait le Conseil communal que selon la feuille des avis officiels, un plan directeur forestier était mis en consultation. Il demandait quel serait l'impact pour St-Légier.

Nous rappelons que les plans directeurs forestiers sont des outils de planification forestière soumis à consultation publique. Ils doivent permettre d'assurer la durabilité des fonctions de la forêt en définissant, pour une période de 20 à 25 ans, les objectifs d'aménagement forestier ainsi que les mesures permettant de les atteindre.

Lors de la dernière législature, un travail conséquent a été fait pour établir ce dossier. Les municipalités, les garde-forestiers, le WWF, Pro Natura, les mycologues, ont participé à des tables rondes. Pour St-Légier, les délégués étaient, M. Nicky Schuler, municipal, M. Eric Monachon, garde forestier, M. Alex Combernous chef du service des forêts,

Ce plan directeur servira de base de travail lors de l'élaboration du plan de gestion de nos forêts qui tiendra compte :

- Valorisation de la production ligneuse
- Forêts protectrices et dangers naturels
- Protection biologique et paysagère

L'accueil du public tiendra compte :

- *des secteurs loisirs, place pique-nique, VTT, parcours Vita, définition des zones dévolues au tourisme, création d'espaces didactiques pour le grand public et les écoliers, conservation et maintien de la biodiversité, préservation des zones de tranquillité de la faune, identification des biotopes et réserves.*

Pour terminer, nous tenons à préciser que l'accès des forêts reste libre, on pourra toujours s'y promener, certains secteurs comme les pistes forestières sont déjà ou seront interdits à la circulation, des routes ne seront ouvertes qu'en été.

Elle nous informe de l'intégration de la fourchette rouge à la Fondation. Ils ont rencontré le personnel le 20 juin 2013 et les contrats signés leur ont été remis immédiatement, le personnel avait jusqu'au 1^{er} juillet pour le faire.

5. Préavis no 08/2013 concernant la gestion et les comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la CIEHL : Mme Céline Morier

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2012 ;
- Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2012.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 08/2013 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis no 09/2013 concernant la gestion et les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera

Rapporteur du Fonds Culturel Riviera : M. Patrick Bays

Conclusion :

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission intercommunale de gestion propose :

- Adopter les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte :

M. Eric Rochat il se réfère à la situation relativement aigüe du centre théâtral Montreux Riviera. Il est très difficile de se faire une idée des vraies raisons des changements brutaux qui se sont passés au sein de sa direction, de son management. Ceci malgré l'implication du FCR dans ce centre. Est-ce que nos délégués ont quelques précisions à nous donner à ce propos ?

M. Patrick Bays répond que le thème des problèmes au Théâtre n'a pas été évoqué à la séance du FCR. M. Cherbouin, qui représentait le conseil exécutif, est arrivé en retard et a donné quelques éclaircissements concernant les comptes mais les problèmes n'ont pas été évoqués.

M. Eric Rochat remercie M. Bays. Il n'en demeure pas moins, selon des sources officieuses, qu'il y avait un gros problème de subsides pour ce théâtre, par rapport à d'autres institutions culturelles de Montreux. C'est un théâtre qui est en général plein, que beaucoup de gens aiment

et qui a un programme fort plaisant. Lors du départ de la présidente et l'arrivée de la nouvelle, on a beaucoup parlé de l'insuffisance des subsides. Il lui semblait que c'était précisément à une commission, comme la commission intercommunale, de se pencher sur cette question. Ce n'est pas seulement à la Commune de Montreux, qui évidemment met plus d'argent dans le Stravinski et autres. Mais St-Légier participe aussi et si cela n'a pas été évoqué dans ce sujet il n'en fait pas un objet de refus des conclusions de la commission. Mais il pense que ce serait une chose à tirer au clair. Il est proche des deux côtés, du conseil d'administration et des personnes qui gèrent ce théâtre. En les entendant, il a l'impression d'un dialogue de sourd total. Or, un dialogue de sourd qui nous coûte plus de quelques centaines de milliers de francs par année, mérite d'être éclairci. Il remercie le délégué de bien vouloir se pencher sur le sujet lors de leur prochaine séance.

M. Claude Schwab, Municipal, apporte la précision suivante, il s'agit du rapport de gestion 2012, donc on est entrain d'approuver une gestion et les comptes 2012. En ce qui concerne les problèmes internes des institutions, le bureau du comité fait son travail. Il faut savoir une chose, c'est que chacun aimerait un tout petit peu plus, que les arbitrages sont difficiles, à moins d'augmenter le budget, mais ça ne semble pas être la tendance dans cette salle, et que chacun paie à satiété. Il faut gérer au mieux, or quand il y a une crise comme c'est le cas actuellement, c'est une situation délicate et les informations que l'on peut avoir sont partielles ou partiales.

M. Patrick Bays s'engage à poser la question lors de la prochaine séance pour savoir si des informations concernant les problèmes qui se sont passés peuvent être obtenues.

M. Eric Rochat remercie M. Claude Schwab, Municipal, et M. Patrick Bays. Il parle sans aucun préjugé, il ne sait pas où est la vérité, mais il pense qu'il est nécessaire qu'elle soit faite. Parce que les accusations, qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre, sont graves, en terme financier, de gouvernance et de programme. Nous nous devons, même si c'est l'un des plus petits intervenants de la scène culturelle de la région, de faire pleine lumière sur cet élément là. Même s'il est investi, dans cette situation, dans cette institution, personnellement il n'y arrive pas. Toujours est-il que St-Légier participe très largement à son financement. Il attend les réponses de M. Claude Schwab, Municipal, et de M. Patrick Bays.

La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 09/2013 est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions.

7. Préavis no 10/2013 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2012

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- Les comptes communaux 2012, pages 53 à 105
- Les comptes 2012 des écoles, pages 121 à 133
- Examen des comptes 2012 par la COGEST (chap. 3)

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le point 1 des conclusions du préavis municipal (p. 116) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre.
- Discussion sur les vœux de la COGEST.
- Gestion communale 2012, pages 4 à 52, chapitre par chapitre

Puis le point 2 des conclusions du préavis municipal (p.116) sera mis au vote.

Rapporteur de la COGEST : M. Thierry Georges

Conclusions :

- Adopter les comptes communaux 2012 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2012

La discussion sur les comptes est ouverte chapitre par chapitre :

COMPTES COMMUNAUX 2012 (p. 53 à 116)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 54 à 57)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. FINANCES (p. 58 à 59)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 60 à 71)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. TRAVAUX (p. 72 à 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES (p. 78 à 81)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. POLICE (p. 82 à 83)

La discussion est ouverte.

M. Michel Mamin page 83 (et page 42 pour le graphique). Le compte montre une augmentation des coûts et donne une mauvaise idée de l'Association Sécurité Riviera et Police cantonale. Le compte 61 Corps de police reste stable. Le compte 62 Service généraux a été intégré et il n'y était pas en 2011. Ce qui explique cette augmentation qu'on peut qualifier de brutale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. SECURITE SOCIALE (p. 84 à 85)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. SERVICE DES EAUX (p. 86 à 87)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 89)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHARGES & REVENUS (p. 90 à 91)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

COMPTES AFFECTES (p. 93 à 94)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHIFFRES CLES (p. 95 à 101)

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Poletti se réfère page 96 au point d'impôt. Pour 2012, il est à Fr. 306'585.-. Si on multiplie ce montant par 68, puisqu'on a 68 point d'impôt pour 2012, on arrive à Fr. 20'847'780.-. Quels sont les comptes qui sont pris dans le calcul du point d'impôt ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond :

Impôt sur le revenu et l'impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques, y compris le bénéfice et prestation en capital	Fr. 17'039'498.19
Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum	Fr. 1'491'614.20
Impôt spécial pour les étrangers sur la dépense	Fr. 557'309.70
Impôt à la source	Fr. 499'190.63
Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant à des personnes morales	Fr. 35'329.50
Impôt foncier	<u>Fr. 1'224'867.05</u>
Total	Fr. 20'847'809.27 =====

La discussion est close.

La discussion sur les chapitres est close.

La discussion est ouverte pour les 4 postes suivants, à savoir :

ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR (p. 103)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2012 (p. 105)

TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS (p. 108 à 115)

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ COMPTES 2012 – REPARTITION INTERCOMMUNALE (p. 121 à 133)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 11 à 16)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion générale sur les comptes est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Point 1 des conclusions du préavis municipal 10/2013, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2012 tels que présentés ;

Au vote, le point 1 des conclusions du préavis municipal no 10/2013 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE (p. 3)

La discussion est ouverte.

M. Yves Filippozzi se réfère aux « Perspectives et projets ». La Municipalité nous informe que, pour la première fois cette année, elle a élaboré un programme de législature. C'est une excellente chose. Ce programme de législature, apprend-on, comprend un certain nombre d'axes principaux. Il s'intéresse au point 4 « par un engagement fort au niveau du projet d'agglomération ». Peut-être que ce sont des choses un peu compliquées pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas avec exactitude de quoi il s'agit. Une somme de 6 milliards est mise à disposition des projets d'agglomération, par la Confédération, au titre du financement des infrastructures du trafic d'agglomération. Il demande à la Municipalité en quoi réside la force de cet engagement, notamment à la lumière des critères qui influencent le taux de participation que la Confédération va bien vouloir nous octroyer. Le critère de la participation de la société civile, le critère du rapport coût/utilité, en particulier des infrastructures nouvelles en terme de mobilité douce, il pense particulièrement aux piétons et aux deux-roues sur le chemin de l'école et sur le chemin des arrêts des transports en commun et enfin en terme de modération du trafic, au vu notamment de l'excès des vitesses du transport individuel motorisé à travers les quartiers d'habitation de la commune.

M. Dominique Epp, Municipal, répond qu'il n'a pas tous les éléments en main. L'engagement de la Municipalité a été un des éléments qui a permis de déposer le rapport à la Confédération dans les délais. Quelques mois avant celui-ci, la région était prête à laisser tomber le projet. La Municipalité s'est engagée, avec les autres de la région, pour essayer de rattraper ce bateau qui était en train de couler. Il nous rappelle qu'une grande partie des trajets de mobilité douce, proposés dans ce rapport, se situe précisément sur la commune de St-Légier. Ceci a été relevé dans le rapport intermédiaire, qui est confidentiel et est encore en négociation, dont les résultats seront connus courant juillet 2013. C'est la Confédération qui en aura la primeur. Il ne peut pas en dire beaucoup plus. Il est sûr qu'à la rentrée on pourra parler de ce rapport.

La discussion est close.

CONSEIL COMMUNAL (p. 4 à 10)

La discussion est ouverte.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère à la page 5. Scrutin du 11 mars, objet fédéral. Il y a 5 objets mais le résultat des bulletins ne nous dit pas de quel objet il s'agit.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que c'est une bonne remarque, la modification sera faite pour les archives ainsi que sur la page du site internet.

La discussion est close.

ETAT DU PERSONNEL ET MUTATIONS Page 11 et 12

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

APPRECIATIONS GENERALES Page 13

La discussion est ouverte.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier relève au chapitre 7, Sécurité sociale. Il est indiqué que la hausse des coûts de la facture sociale est partiellement compensée par la bonne maîtrise des charges liées à l'accueil de jour des enfants. Cela signifie bien sûr, la bonne maîtrise des charges de la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants et elle pense que ceci doit être souligné.

M. Michel Mamin se réfère au chapitre 6. Les écarts se retrouvent au poste « Police Riviera » et informatique. Le poste 62 Service généraux est de Fr. 394'738.12 en 2012 (p. 83). Où est-il en 2011 ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'il se trouvait dans le chapitre administration mais depuis la création du SPOP, il a été regroupé avec les comptes dans ce dicastère.

La discussion est close.

ADMINISTRATION GENERALE (p. 14 à 22)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

TERRAINS, FORETS &ALPAGES, VIGNES (p. 23)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

BATIMENTS (p. 24 à 27)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POLICE DES CONSTRUCTIONS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 28 à 33)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOIRIE (p. 34)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

GESTION DES DECHETS (p. 35 à 39)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

EAUX USEES ET EAUX CLAIRES (p. 40)

La discussion est ouverte.

M. Yves Filippozi se réfère au paragraphe « Plan général d'évacuation des eaux ». Nous lisons « Le plan général des eaux (PGEE) a été approuvé le 16 avril 2012 par la Municipalité et le 9 mai 2012 par le département de la sécurité et de l'environnement ». Le conseil communal en prend acte. Mais que de temps pour agir. La base légale, qui est la loi fédérale sur les eaux, a été mise

en vigueur en 1991. Le Conseil communal, ne voyant rien venir, a déposé une interpellation le 30 octobre 2000 en demandant : Pourquoi la Commune n'avait toujours pas engagé une telle étude. 13 ans après, l'étude est là.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que cet automne, la Municipalité va présenter une proposition de modification du règlement du plan général des eaux (PGEE).

La discussion est close.

INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE (p. 41)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA ET POLICE CANTONALE (p. 42)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICES GENERAUX A LA POPULATION (p. 43 à 45)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SECURITE SOCIALE (p. 46)

La discussion est ouverte.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère à « Crèche-garderie la Villa ». Il est indiqué « Une autorisation a été obtenue pour l'accueil de 14 à 17 enfants âgés de 18 à 30 mois ». Il s'agit d'une autorisation obtenue pour 14 à 17 places destinées à des enfants âgés de 18 à 30 mois. On sait que 14 à 17 places font qu'on accueille un minimum de 30 à 40 enfants par semaine.

La discussion est close.

SERVICE INDUSTRIELS (p. 47 à 52)

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte sur les chapitres 1 et 2, ainsi que sur les vœux :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier remercie la COGEST d'avoir bien voulu faire son travail malgré l'absence réitérée de la représentante des VO, pour des raisons indépendantes de sa volonté puisqu'il s'agissait d'une maladie. Elle trouve le rapport très bon. Elle se réfère à la page 4, points 2.3.2 et 2.3.3. Qui fait un petit résumé financier du bouclage des préavis concernant la construction d'un terrain de football synthétique, préavis 11/2009 et le préavis 20/2009 pour la création d'un bâtiment pour les vestiaires et une buvette. Après les préavis bouclés, la COGEST constate, qu'après avoir reçu les fonds du sport, la Commune paie Fr. 3'663'928.-. Elle aimerait mettre ceci en relation, avec la page 6 terrains de football, qui nous dit que malgré cette grande dépense, il existe une grande préoccupation quand à l'entretien du terrain de football synthétique. Quelles sont les préoccupations de la COGEST concernant l'entretien de ce terrain synthétique ? Quels sont les coûts de cet entretien complémentaire ou supplémentaire ? A quel rythme ces entretiens supplémentaires devront être réalisés ?

M. Claude Schwab, Municipal, précise que lorsqu'il y a une question aussi pointue et technique, il serait utile de l'avoir un peu à l'avance. La COGEST ne peut pas aller dans tout le détail des dossiers en cours. Il y a eu effectivement des problèmes par rapport aux matériaux synthétiques

qui ont été utilisés. Pour la première fois, ils étaient brunâtres plutôt que verts et se sont mis en boule à des endroits qu'il n'aurait pas fallu. La Municipalité est en pourparler avec Eurogreen pour rectifier cette situation, avec les questions de garantie. La commune n'a rien payé de plus. Un des problèmes, c'est d'obtenir des utilisateurs des statistiques fiables sur la réelle occupation des terrains. La Municipalité doit se battre car la garantie est liée aussi à un maximum d'heure. Le constat est fait que les terrains en herbe sont un peu abandonnés au profit du synthétique. C'est dommage, il serait utile de mieux équilibrer. Des discussions sont en cours avec les différents utilisateurs. S'il le faut, la Municipalité pourra revenir plus tard avec des explications techniques.

M. Alain Bovay, Syndic, précise qu'il y a environ Fr. 17'000.- non dépensés pour l'entretien des terrains de sport. Fr. 6000.- ont été engagés pour l'entretien du terrain synthétique, prévus dans le contrat d'entretien. Pour 2012, il n'y a pas de cause à effet.

M. Guy Marti pense que le terme entretien, utilisé dans le rapport de la COGEST, n'est peut-être pas adapté parce que c'est un problème qui s'est greffé suite à ce choix de terrain synthétique. Il remercie M. Alain Bovay, Syndic, d'avoir signalé l'économie de Fr. 17'000.-. Qui sont peut-être liée à ce que M. Claude Schwab, Municipal, a dit par rapport au fait que les terrains en herbe ont été moins utilisés. Il rappelle qu'il y a un plan de régénération des gazons. S'il y a moins d'utilisation sur le gazon, il y aura aussi moins de frais d'entretien et vice-versa pour le synthétique. Il y aura une adaptation à faire dans le futur. Actuellement, c'est une question de garantie qui a été faite lors de la création du terrain.

M. Thierry George précise que la COGEST avait relevé le fait que l'entretien devait être fait avec une machine, même si c'était un terrain synthétique. St-Légier la loue à la commune de Montreux. Un entretien régulier est fait avec. Par-dessus, il est apparu ce problème, qui fait partie de la garantie et pour lequel la Municipalité confirme qu'il n'y a pas eu de dépense effectuée sur les comptes 2012. Il ne connaît pas les conditions de location.

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'elles sont de Fr. 4'500.-.

M. Alain Vionnet précise que le terrain synthétique a été refait à satisfaction. Les Juniors A qui ont eu la promotion en inter-régionaux, ont joué samedi passé et le terrain était parfait. Il précise que l'entretien se fait régulièrement et comme il faisait très chaud samedi passé, le terrain a été arrosé à la mi-temps. Il pense que le FC St-Légier fait le nécessaire pour le bon entretien de tous les terrains.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier page 8, 3^{ème} paragraphe « Les agriculteurs, quant à eux, sont réfractaires à participer financièrement à l'élimination de leur déchets, ce qui pose un certain nombre de problèmes ». Pour quelles raisons est-ce que les agriculteurs sont réfractaires ? De quels déchets s'agit-il ?

4^{ème} paragraphe Déchets des restaurateurs : « La commune participe à hauteur de Fr. 25.-/semaine pour un container, en cas de dépassement le propriétaire finance la différence » Pourquoi cette subvention de la commune ?

M. Thierry George répond que pour les agriculteurs il s'agit de l'élimination des plastiques qui emballent les balles rondes de foin. A propos des déchets des restaurateurs, il leur a été expliqué qu'il y avait un service de ramassage et que la Commune participait à ce service par ces Fr 25.-/semaine pour un container. Le surplus serait à la charge du restaurateur.

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'il laisse à la COGEST la responsabilité de la manière dont elle a rédigé ce passage sur les agriculteurs. Il a vu de ces emballages de balles de foin dans des containers. En ce qui concerne Gastrovert, c'est une initiative, à laquelle beaucoup de communes ont participé, qui est la suivante « Pour chaque établissement public, il y a un container qui est mis à disposition chaque semaine, qui est transporté à Villeneuve, dans le cadre de la Satom, et qui produit une énergie par méthanisation. Cela coûte Fr. 25.-/semaine par container ». Ce qui fait un total par année d'environ Fr. 10'000.-. Un calcul a été fait. D'abord pour

encourager la récupération d'une matière méthanisable, qui n'est pas très rentable, si elle atterrit dans les fours de la Satom. Ce que nous dépensons pour ces déchets, fait du poids en moins dans les ordures incinérables. Il y a une petite compensation. La question qui va se poser et de savoir, dans la mesure où l'on va taxer les déchets incinérables, si cette prestation sera facturée aux institutions et aux restaurateurs.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier page 10 Vœux 1/2012. Elle remarque qu'il est indiqué « Fondation intercommunale pour l'accueil de jour des enfants », ensuite il est indiqué « Le 29 janvier 2010, la Fondation intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz » ainsi qu'à la page 12 point 102.3001, il est indiqué « Fondation pour l'unité et l'accueil de la petite enfance ». Il s'agit tout simplement de La Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants.

M. Thierry George informe que la COGEST a fait un suivi des vœux des années précédentes. Une partie des vœux se retrouvent d'année en année. Ce qui est le cas pour le 1^{er} vœu 2012 qui s'est réalisé il y a 4 jours, à en croire l'explication que nous a donné notre municipale. Pour le vœu 2/2012, effectivement c'est quelque chose qui a souvent été entendu, notamment en ce qui concerne les remarques de la COFIN, ils aimeraient bien que la Municipalité s'engage et puisse donner une réponse.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier aime beaucoup le premier vœu de la COGEST. Il lui fait très plaisir parce qu'il dit « La Municipalité avait annoncé la reprise du personnel de St-Légier-La Chiésaz au sein de la Fondation ». C'est bien la preuve que la Fondation intercommunale a un statut de son personnel exceptionnel.

M. Alain Bovay, Syndic, se réfère au commentaire de M. Thierry George concernant la péréquation et la boîte noire de redistribution. Il est intervenu auprès de la conférence des syndicats et la réponse a été évasive. La Municipalité va utiliser d'autres moyens, comme une présentation au conseil des 50 et se mettre d'accord avec d'autres communes, pour faire une intervention afin d'en savoir un peu plus, voire de réformer cette redistribution afin qu'elle soit explicite. Comme l'a été la réforme de la péréquation en ce qui concerne la ponction. Aujourd'hui, on a une nouvelle péréquation qui permet de voir clairement comment sont faites les ponctions sur les communes. Pour la redistribution, il va falloir aller vers un progrès et qu'on puisse comprendre les critères qui l'encadrent. La redistribution est modifiée en fonction des rôles des villes centres et des autres communes du Canton.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier page 116 Conclusions. Il est indiqué « Pour information, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet communal ». Il aurait pu être ajouté le rapport de gestion de la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants qui se trouve sur le site rebsl. Si on avait eu le plaisir de lire ce rapport, on aurait pu y apprendre beaucoup de choses fort intéressantes. Par exemple, que la Fondation intercommunale gère le réseau rebsl. Que le réseau rebsl offre 354 places d'accueil au sein de 7 structures qui accueillent 856 enfants sur nos deux communes. Prendre connaissance de la conclusion du rapport de gestion de la Fondation intercommunale qui dit : « Deux certitudes sont incontournables, l'accueil de jour de l'enfance est une nécessité pour le fonctionnement de notre société et de notre économie. L'accueil de jour de l'enfance a un coût, aujourd'hui comme hier. La question n'est plus de savoir si on a les moyens d'investir dans cet avenir mais bien de savoir si nous sommes prêts à lui donner la priorité qui lui convient ».

Le journal, Le Temps, a récemment exhumé de ces archives, un article paru à la fin du 19^{ème} siècle. Au-delà de son vocabulaire quelque peu dépassé, il nous rappelle que le développement de places d'accueil de jour ne peut se faire sans argent et donc sans constituer une dépense pour nos budgets communaux. Elle cite : « à mesure que Lausanne s'étend et que sa population augmente, la crèche voit le nombre de ses petits protégés s'accroître. Alors, il faut pour les abriter, les soigner, les nourrir, les amuser, de la place, des aliments, du personnel, c'est-à-dire de l'argent ».

M. Jacques Laurent se réjouit de lire le rapport de la commission de gestion de la Fondation. Il se réjouit de le lire en parallèle avec la communication de la Municipalité sur l'audit de la même Fondation. Il demande que la COFIN puisse avoir connaissance de l'audit complet. Ainsi on pourrait se faire une idée des activités de la Fondation. Il demande à la Municipalité quand est-ce qu'elle va faire cette communication.

M. Alain Bovay, Syndic, précise que la Municipalité serait d'accord de remettre le rapport Amalthee à la COFIN. Cependant, ce n'est pas elle qui a donné le mandat, mais la Fondation. De ce fait, il interpelle Mme Marie-France Vouilloz Burnier, qui fait éloge des qualités de cette Fondation (c'est vrai sur le plan pédagogique), afin que la COFIN puisse en bénéficier. La législation est en faveur de la Fondation car elle limite la diffusion de ce droit d'information, qui est sous le contrôle cantonal des fondations. La Municipalité n'a pas la possibilité légale de diffuser ce rapport et de le remettre à la COFIN. Il faudrait qu'on soit d'accord avec nos homologues de Blonay et la Fondation. Sinon, ils feront un communiqué avec la Fondation. Il rassure le Conseil communal, la voie est assez bien tracée et on peut avoir entièrement confiance. La Fondation dispose des outils pour pouvoir continuer de grandir. Mais il faudrait trouver un accord avec la Fondation pour pouvoir diffuser ce rapport à la COFIN.

M. Thierry George réplique que la COGEST a la même demande concernant le rapport de l'audit.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier répond à M. Alain Bovay, Syndic, qu'une demande a été déposée auprès du préfet pour connaître les droits et les devoirs de la Fondation intercommunale sur le rapport d'audit. Il semblerait, d'après le rapport du préfet, que l'audit ayant été commandité par la Fondation, les résultats de l'audit concernent la gestion interne de la Fondation et donc qu'à ce titre, elle ne peut transmettre les résultats de l'audit. Les deux Municipalités, St-Légier et Blonay, s'étaient accordées pour faire un rapport de l'audit au niveau des Conseils communaux.

M. Guy Marti est surpris, car lorsque l'on demande un audit c'est pour avoir une réponse et que les gens soient informés. Il y a des choses qui vont bien, moins bien ou pas bien, on va tous rester sur notre faim, avec des préjugés. Quel est le moyen, les droits de l'exécutif car on participe financièrement. L'honnêteté et la transparence doivent être là et les choses doivent être transmises au Conseil communal.

M. Alain Bovay, Syndic, cite : par rapport à la séparation des pouvoirs donc les documents exclus du champ d'application dans le cadre des prérogatives du Conseil communal que « sont exclus du champ d'application dans l'art. 93e de la Loi sur les communes parce que se heurtent aux limites imposées par la Constitution, la loi ou le droit coutumier. Tous les documents qui sortent du cadre du mandat de la COGEST, et le cas échéant de la COFIN, par exemple le rapport de gestion des comptes d'une Société Anonyme dont la Commune serait actionnaire ou d'une Association intercommunale, au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes, dont la Commune serait membre ».

M. Jacques Laurent a écouté attentivement la lecture de M. Alain Bovay, Syndic. Il n'a pas entendu la mention d'une fondation mais d'une SA ou d'une Association. La Commune participe à la Fondation de façon très importante. Il lui semble logique d'avoir accès aux comptes, au rapport de gestion et à l'audit qu'il se réjouit de lire.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier signale à M. Jacques Laurent que s'il avait lu le rapport de gestion de la Fondation intercommunale, il aurait les comptes.

La discussion est close.

Conclusions du préavis municipal no 10/2013, à savoir :

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2012

Au vote, le préavis municipal no 10/2013 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 11/2013 concernant l'exécution de forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute Veveyse de Fégire.

La commission ad hoc était composée de M. M. Pierre-Alain Besson, Président, Mme Marie-Claude Liechti, rapporteuse, Mme Rita Regamey, MM. M. Bernard Ramuz, M. Dominique Ruchet, M. Jean Dupraz et M. Patrick Brunschwigg.

Rapporteur de la COFIN : M. Alain Vionnet

Conclusions :

A l'unanimité des membres, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 11/2013.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis no 11/2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'226'000.- pour ces travaux.
- Financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleures conditions du moment;
- Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

La discussion est ouverte :

M. Thomas Ortlieb se réfère à la page 6 et demande : Pourquoi trois équipes 24 heures sur 24, on est pressé ?

M. Alain Bovay, Syndic, précise que la solution préconisée est avantageuse pour le maître de l'ouvrage. Chaque fois qu'il faut stopper le travail, pour ceux qui ne travaillent que de jour, il faut un temps assez important pour retirer tout le tubage, car quand on commence le forage, on ne peut pas laisser les tubes toute la nuit sans bouger et le matin ils recommencent. Ceci fait plusieurs heures de manipulation par jour. Ce qui a été proposé c'est de faire 24 heures sur 24. Il s'en est suivi des négociations avec les ONG. Il a été précisé, lors de la mise à l'enquête qu'on a dû prendre des mesures en adéquation avec cette intervention nocturne, que ce soit au niveau de l'éclairage, qu'on puisse disposer d'éclairage Led, des lampes froides. Un suivi sera fait et on sera sous contrôle des ONG pour s'assurer qu'on respecte bien les engagements qui ont été pris. Il précise que cette solution a été préconisée pour un aspect financier.

M. Yves Filippozzi se réfère à la page 2. Il constate « que l'on doit tenir compte des besoins croissants liés principalement à l'augmentation de la population » et à la page 5 « la fourniture d'eau de boisson est un élément crucial pour les deux communes ». Il tire une première conclusion de la lecture du préavis, nous avons à faire à une vision prospective, à long terme et à une échelle intercommunale. Jusque là, il est d'accord avec les conclusions du préavis. Par contre, plusieurs questions méritent d'être posées concernant l'usage que l'on fait de l'eau qu'on va aller chercher. Qu'en est-il d'un usage économe ? Qu'en est-il du gaspillage ? Il n'y a aucun

message politique dans ce préavis, aucun message culturel sur notre rapport à l'eau. Est-ce qu'on a besoin d'eau potable pour remplir des piscines privées, pour l'arrosage des jardins et du gazon, pour le lavage des voitures ? Qu'en est-il du recours à l'eau de pluie pour les usages où l'eau potable n'est pas indispensable ? En cas de réponses convaincantes, il pourrait accepter ce préavis.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que ces préoccupations ont été émises par les 3 ONG qu'ils ont reçues. Il n'a pas la convention avec les engagements qui ont été signés. En effet, on va attribuer un pourcentage du montant de la vente d'eau à la sensibilisation de la population. Par exemple, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, des informations données à la déchetterie, ainsi que des mesures alternatives, par exemple les eaux grises. Il commence à y avoir des constructions qui utilisent des eaux grises ainsi que d'autres alternatives qui peuvent être intéressantes pour nos maisons. Il peut imaginer un plan particulier qui pourrait inciter, de manière un peu plus forte, la population à utiliser et à s'équiper de moyens alternatifs. Concernant le lavage des véhicules avec l'eau potable, au niveau professionnel les équipements utilisés à la Veyre, utilisent de l'eau potable mais ils l'utilisent plusieurs fois, elle est régénérée. Ceci fait partie des mesures contraignantes par rapport à l'eau potable, cette eau souterraine potable et de grande qualité. Pour résumer, il y a un montant qui sera consacré chaque année à la sensibilisation de la population, ça peut être sous forme d'information ponctuelle dans différents endroits de la commune, dans le cadre de journées mondiales de l'eau pendant une semaine, on ferait une campagne pour sensibiliser et donner des bonnes idées à nos concitoyens. Si le Conseil communal a d'autres idées, veuillez interpellier la Municipalité. La Municipalité s'est engagée et ça correspond aux attentes des ONG. Il nous communiquera, lors d'une prochaine séance, la convention qui a été signée.

La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 11/2013 est accepté à l'unanimité

9. Election du bureau du Conseil communal

Mme la Présidente précise que le vote se déroule à bulletin secret.

Mme la Présidente passe la parole à M. Daniel Berner, 1^{er} vice-président.

a) Président : M. Jean-Luc Burgy (UDI) présente **Mme Anne Morier**

Bulletins délivrés : 45

Bulletins rentrés : 45

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 41

Majorité absolue : 23

Mme Anne Morier est élue par 41 voix

M. Daniel Berner a reçu 1 voix éparses

b) Premier Vice-président : M. Guy Marti (PLR) présente **M. Daniel Berner**

Bulletins délivrés : 45

Bulletins rentrés : 45

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 42

Majorité absolue : 23

M. Daniel Berner est élu par 42 voix

c) Deuxième Vice-président : M. Alain Vionnet (PS) présente **Mme Tommasina Maurer**

Bulletins délivrés : 45

Bulletins rentrés : 45

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 1

Bulletins valables : 40

Majorité absolue : 23

Mme Tommasina Maurer est élue par 40 voix

d) Scrutateurs/trices :

M. Philippe Ducraux (PLR) présente : **M. Michel Aubert**

M. Yves Filippozzi (VO) présente : **Mme Marie-France Vouilloz Burnier**

M. Giuseppe Singarella propose, étant donné qu'il y a 2 candidats pour 2 sièges, le vote par acclamation. Cette proposition est acceptée.

Sont élus par acclamation.

e) Scrutateurs/trices suppléant(e)s :

M. Jean-Luc Burgy (UDI) présente : **Mme Céline Morier**

M. Alain Vionnet (PS) présente : **Mme Dominique Gabrielle Pasche**

Sont élues par acclamation.

10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Pierre-Alain Besson informe que, lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, le rapport de la gestion des comptes a été adopté. Un rapport a été déposé par le Comité directeur concernant la gratuité de la Foire de Brent. Trois préavis ont été déposés, à savoir : le budget 2014, le remplacement de deux ambulances et la réponse à la motion no 2 concernant la taxe anticipée. Le bureau a été renouvelé et M. Charles Blanchod a été élu à la présidence.

M. Dominique Liaudat informe que le Conseil intercommunal de gestion, le SIGE, a donné décharge à la commission de gestion pour les comptes 2012, sauf pour le point de la gestion du problème du directeur.

La discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

M. Guy Marti remercie la Municipalité, le Greffe et la Bourse pour le rapport de gestion et des comptes. Grâce à tout ce travail bien fait, les choses étaient transparentes et bien présentées. Il s'adresse à la Présidente des VO concernant leur membre, qui n'est pas présent depuis quelques mois, au sein de la COGEST. Il pensait qu'il y aurait une proposition de faite ce soir pour remplacer cette personne. Ce n'est pas tolérable de continuer, en septembre et pour la fin de la législature, sans une commission complète. Il demande au bureau du Conseil de prendre note et pense qu'il faudrait organiser une rencontre.

M. Claude Schwab, Municipal, donne une information concernant le préavis sur les déchets. Suite aux informations, communiquées indirectement à la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, via le Conseil communal de Blonay et via la presse, suite à la décision du Conseil communal de Blonay de refuser le préavis municipal proposant la taxe au poids des déchets, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz a décidé, lundi 24 juin 2013, de rencontrer celle de Blonay. Pour envisager la suite à donner à ce dossier qui doit passer devant les Conseils communaux avec des délais impératifs et serrés.

M. Pierre-Alain Besson se réfère à la lettre que Mme la Présidente a lue concernant le Mémorial de la Chapelle de St-Leodegarus. Il est passé sur place et il a été choqué. Il a pu compter 140 buissons. Quand on enlève la petite place qui se trouve au milieu, on est en dessous des 273 m2 annoncé pour la parcelle et c'est disproportionné. Comme l'ont précisé les voisins, ce sont des essences qui deviennent grandes et de plus, il y a un nombre incalculable de houx qui coûtent très cher. Il trouve que c'est une dépense largement exagérée pour un mémorial. On aurait pu faire quelque chose de plus léger et de plus sympa pour les voisins. Il imagine le petit banc lorsque les arbres feront 3.5 mètres de haut.

M. Giuseppe Singarella a reçu, comme tous les conseillers, l'information que la séance du 1^{er} juillet a été reportée. La question des déchets étant sensible, il pensait, que la Municipalité ou le bureau du Conseil, proposerait ce soir une nouvelle date. Est-ce qu'il y a des dates à proposer pour traiter ce dossier ?

M. Claude Schwab, Municipal, rappelle que la fixation des dates des séances du Conseil communal est de la compétence du bureau du Conseil. La Municipalité ne peut que proposer. Elle souhaite que cet objet puisse passer le 23 septembre 2013, d'autant plus que c'est le 30 septembre 2013, que le Conseil communal doit se prononcer sur l'arrêté d'imposition et il y a une petite relation entre les deux.

M. Philippe Ducraux demande si la Municipalité peut les renseigner concernant la forêt qui s'est plantée aux Champs-aux-Lièvres. Cela ne respecte pas la mise à l'enquête.

M. Dominique Epp, Municipal, donne une clarification par rapport au courrier qui a été reçu à propos du Memorial. Il y a un mélange, la personne se réfère à l'avant projet et non pas au projet qui a été mis à l'enquête. Cette personne n'a pas participé et n'est pas venue voir les plans donc elle se fie à l'avant projet. Le projet est celui qui est décrit dans le préavis municipal que le Conseil communal a accepté et qui dit sous « aménagement » il lit : « La parcelle est de très petite taille au milieu d'un quartier d'habitation, de villas et de petits immeubles. Il faut donc la distinguer et la protéger pour lui donner un caractère public. Pour lui donner de l'importance, malgré sa petite taille, il est prévu de la remplir par une végétation dense d'une hauteur à terme de 3.5 mètres. Dans ce volume végétal, un espace protégé sera dégagé autour du vestige ». Le projet réalisé correspond à ce qui a été mis à l'enquête et au préavis. Les coûts de ces aménagements étaient également dans ce préavis et ont été respectés. Le Mémorial devrait être inauguré en octobre prochain. La bordure qui a été abîmée est sur la parcelle communale et va être réparée.

M. Pierre-Alain Besson demande ce que ça veut dire, lorsque l'on met à l'enquête, remplir un terrain ? Car on peut jouer sur ce mot. Quelles sont les normes en matière de plantation d'arbres ? Il pense que la moindre des choses, lorsqu'il y a une mise à l'enquête, serait de prévenir les voisins.

M. Dominique Epp, Municipal, répond que les voisins ont été prévenus par écrit et invités, mais qu'ils ne sont pas venus.

M. Dominique Ruchet a participé à la séance où la maquette a été présentée. Cette maquette ne représentait pas du tout les arbres tels qu'ils sont plantés aujourd'hui. La problématique de la hauteur avait été relevée et on leur avait garanti que ces arbres ne seraient pas de grandes envergures. Il constate, que dans la globalité, ils sont tous de grandes envergures.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 22 h 28.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Chantal Colagioia